

# Compte-rendu du conseil municipal

## Séance du 29 septembre 2017

L'An deux mil dix-sept, le vingt-neuf septembre à 20h, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Christian COURAULT, Maire.

**Date de convocation** : 22 septembre 2017

Conseillers en exercice	11	Conseillers présents	10	Procuration	1
-------------------------	----	----------------------	----	-------------	---

**Présents** : Max LÉGARÉ, Pierre VACHER, Michel CHATEAU, Jean-Luc BERGER, Marguerite FAUQUET, Marie-France VACHER, Cécile BERGER, Étienne COUGNY, Christophe THIRY

**Procuration de** : Thierry COULON à Michel CHATEAU

Le secrétariat a été assuré par la secrétaire de mairie : Michèle BERGER

La séance est ouverte à 20h10.

Le maire soumet au conseil l'adoption du compte rendu de la séance du 30 juin 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1 / Désignation d'un suppléant à la CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées demande la nomination d'un suppléant, le conseil choisit M. Max Légaré , 1<sup>er</sup> adjoint. Étant déjà suppléant du maire aux réunions communautaires, il connaît le fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité.

### **2 / Rapport de la CLECT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
- Vu le Code Général des Impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;
- Vu les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan en date du 10 janvier 2017 et du 16 février 2017 portant respectivement création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Le maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), et suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) depuis le 01/01/2017, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

Il précise que les attributions de compensation peuvent être révisées par délibération concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux en tenant compte du rapport de la CLECT.

C'est dans ce cadre que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'analyser le transfert des Zones d'Activité Economique (ZAE).

Ses conclusions prenant la forme d'un rapport ont été arrêtées par la CLECT lors de sa séance du 5 septembre 2017.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide

- d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT 2017, tels qu'annexés à la présente délibération

### 3 / Devis de voirie

Le maire expose au conseil qu'il a demandé des devis de travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale et une remise en état des chemins ruraux à l'entreprise BOUHET de Gueugnon, SNT-PAM d'Étang sur arroux et Lartean de Luzy (voir tableau ci-dessous)

Le maire indique que notre budget nous permet de réaliser environ 41000€ de travaux. Le conseil délibère pour choisir les travaux prioritaires.

Le choix se porte sur le chemin de Laume, le chemin des pêcheries, le chemin du Mousseau, la route de la vendée (accès maison Martin) et la route d'Ettevaux pour un montant de 44 616.64€ HT.

Approuvé à l'unanimité.

#### TRAVAUX ENTRETIEN ET REFECTION VOIRIE COMMUNALE - DEVIS HT

N°	Route	BOUHET	SNT-PAM
12	de St Léger à Pierrefitte	209 520.00	36 460.00
12 bis			46 020.00
5	de Croix de Meux à Courbette	81 480.00	85 904.00
Sous-total routes stratégie bois		<b>291 000.00</b>	<b>168 384.00</b>
4	du Bourg à La Palissade	3 150.00	16 900.00
6	de Pierrefitte à La Courbette	64 530.00	52 800.00
7	de La Croix St Louis aux Banchots	17 325.00	17 240.00
2	Ettevaux ( <i>de la RD au croisement ch. Bois renard</i> )	8 167.50	7 700.00
15	La Vendée ( <i>accès maison Martin-Baudoin</i> )	3 003.00	4 140.00
	Le Mousseau ( <i>grille du château à croix RD</i> )	7 170.00	6 000.00
	Complément point à temps sur l'ensemble	-	6 150.00
Sous-total		<b>103 345.50</b>	<b>110 930.00</b>
TOTAL		<b>394 345.50</b>	<b>279 314.00</b>

## REMISE EN ETAT CHEMINS RURAUX

Chemin	Travaux envisagés	LARTEAU
des Pêcheries	Reprise fossés + arasement banquettes +balayage + point à temps	18 783.00
des Ramées	Profilage + apport + compactage + saignées	6 374.00
du Ch'tit Moulin	Reprise fossé + profilage + compactage	6 597.00
Laume	Création fossé + buse + reprise chaussée	1 843.64
	<b>TOTAL</b>	<b>33 597.64</b>

### 4 / Travaux de logement

Le maire expose au conseil que le logement occupé par Anthony et Mylène Boulez au 21 route de champrobert sera libéré prochainement ; Martine Boulez souhaiterait bénéficier de ce logement, étant seule, il lui permettrait de rester près de ses enfants.

Elle aimerait que la commune apporte quelques modifications avant son arrivée, création d'une cloison à l'entrée pour lui permettre de mettre des meubles côté cuisine et démolition de la cloison séparant la cuisine du salon pour avoir une pièce unique, pose d'un nouvel escalier pour remplacer l'actuel qui est en mauvais état.

Nous avons demandé des devis aux entreprises :

Approuvés à l'unanimité

Courault Services	3 821.00€ HT
Lemaitre François	4 434.00€ HT
Château Michel	595.00€ HT
<b>TOTAL</b>	<b>8 850.00€ HT</b>

### 5 / Extension cuisine auberge

Le maire expose au conseil que M. Grillot, architecte, nous a fait un dernier estimatif pour les travaux d'extension de la cuisine de l'auberge :  
63 395.85€

Nous avons fait une demande de financement auprès de la région par l'intermédiaire du Pays Nivernais Morvan en espérant obtenir 30% d'aide.

Dépenses		Recettes	
Travaux	63 395.85€	DETR Contrat de Ruralité (50% du 1 <sup>er</sup> estimatif de 52 617.95€)	26 309.00€
		Région (Pays Nivernais Morvan)	19 010.00€
		Autofinancement	18076.85€
<b>TOTAL</b>	<b>63 395.85€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 395.85€</b>

Le nouveau plan de financement se trouve ainsi modifié :

Approuvé à l'unanimité.

## **6 / Aliénation du chemin dit « de la fontaine » au bourg**

Le maire expose au conseil que suite à la délibération n° 2017-15 en date du 30 juin 2017, nous avons choisi Madame Colette VALLÉE comme commissaire enquêteur et fixer les dates de l'enquête publique du 2 au 16 octobre 2017 (arrêté n°A-17-10 du 11/09/2017)

Le conseil municipal fixe le prix de vente à l'euro symbolique et décide que les frais de bornage, les frais de notaire ainsi que les frais dus au commissaire enquêteur seront à la charge des acquéreurs.

Le maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

## **7 / Classement de la commune en zone de montagne**

A la demande du Président du Parc naturel régional du Morvan, la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre a réalisé une pré-étude pour envisager la faisabilité d'un classement en zone de « montagne » de 10 communes nivernaises, dont : St Hilaire-en-Morvan, Montigny-en-Morvan, Montreuillon, Vauclaux, Sermages, Préporché, St Honoré-les-Bains, Chiddes, Poil et Millay.

Ces 10 communes, attenantes au périmètre déjà classé, au regard des conclusions de cette pré-étude, conclusions présentées par la DDT à la Maison du Parc à St Brisson le vendredi 11 août 2017, semblent pouvoir proposer leur candidature à un classement partiel.

Afin d'approfondir la démarche en vue d'un éventuel classement partiel de la commune de POIL, il est souhaité, par le Président du Parc, pour appuyer une demande auprès des services de l'Etat, que le conseil municipal se prononce pour poursuivre ou non, les études nécessaires.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal de POIL décide de :

- Poursuivre la démarche en vue d'un éventuel classement partiel de son territoire communal en zone « montagne »,
- Solliciter la DDT de la Nièvre pour cet approfondissement de la pré-étude,
- Solliciter le Parc pour coordonner la démarche collective des communes nivernaises concernées.

## **8 / Questions diverses**

- Le maire indique qu'il a autorisé M. et Mme Coulon à réaliser un emplacement pour déposer leurs poubelles au bord de la route
- Il indique que les travaux de l'école de filles sont quasiment terminés et que nous allons pouvoir nous mettre en quête d'un locataire

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h20